



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

PT-08

Exigences de couplage de données

Juill. 2026



Traitement des renseignements personnels identifiables et transparence

Personally Identifiable Information Processing and Transparency

PT-08 — Exigences de couplage de données (---)

Énoncés :

Lorsqu'une activité d'un programme vise à collecter, à utiliser ou à divulguer des renseignements personnels afin de mener une activité de couplage de données :

- a. s'assurer que les autorisations nécessaires sont en place pour collecter, utiliser ou divulguer les renseignements personnels aux fins de couplage des données
- b. élaborer et établir une entente ou un accord d'échange de renseignements aux fins de couplage des données
- c. vérifier que [Sélection (un choix) : l'avis envoyé à l'individu; le consentement obtenu de l'individu] indique que les renseignements seront utilisés dans le cadre d'activités de couplage des données
- d. vérifier que le FRP connexe indique que les renseignements seront utilisés dans le cadre d'activités de couplage des données

Responsable : Aucun